

DÉCLARATION
LIMINAIRE
www.fnte.cgt.fr



LPM 2024-2030

Audition par le Rapporteur

Paris, 20 avril 2023

Monsieur le Rapporteur,

Pour la **CGT**, ce projet de Loi de Programmation Militaire fait encore la part belle au concept dispendieux, avec ses 13% du budget alloué, d'une défense des intérêts de l'état et de ses citoyens au travers de la dissuasion nucléaire. Concept dessiné dans les années 1960 puis remis à jour dans les années 1990.

Dire que ce modèle ne répond plus, et depuis longtemps, aux enjeux des théâtres d'opérations n'est pas faire offense aux centaines de personnels civils et militaires qui œuvrent chaque jour pour en assurer le maintien opérationnel. Il s'agit là de regarder, en responsabilité, les choses en face et d'assumer que les menaces d'antan ne sont plus les enjeux de demain.

La **CGT** demande et milite depuis plusieurs années pour une ratification par la France, du **Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)** comme l'ont déjà fait 50 pays. Cette ratification associée à un calendrier, conduisant à l'élimination vérifiée et irréversible de son programme d'armements nucléaires. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas pour la **CGT** de s'attaquer à la filière nucléaire mais uniquement à l'arme nucléaire en tant qu'arme de destruction massive mettant en danger tant nos voisins que toute la planète.

Sur le même registre et animé par une défense au service de la paix, parce que nous considérons que l'appartenance à l'OTAN n'est pas un bouclier mais est l'illustration d'un carcan piloté par le capitalisme au profit de l'économie de guerre (nous en voulons pour preuve l'obligation d'établir un budget de dépenses proportionnel au PIB égal au moins à 2 % au lieu de l'établir en fonction du juste besoin), la **CGT** soutient la sortie de la France de l'OTAN.

Pour la **CGT**, il ne s'agit pas dans cet exercice de juger de l'opportunité capacitaire pour les forces armées, pour autant, il serait irresponsable de ne pas regarder les impacts sur les diminutions drastiques de fournitures d'armements et de systèmes d'armes ou encore sur les glissements de programmes d'ores et déjà annoncés. Le risque d'une fragilisation de la **Base Industrielle et Technique de Défense (BITD)** est plus que certain et déjà l'on voit des entreprises, comme Arqus à Limoges, s'interroger sur leur capacité à maintenir leurs personnels au niveau actuel. De plus, ces glissements de programmes vont inévitablement engendrer des surcoûts en **Maintien en Condition Opérationnel** (le fameux MCO) et en valeur d'achat (déjà 30 milliards d'€ dévolus à l'anticipation de l'inflation). S'il est raisonnable de planifier en fonction des besoins et de la réalité des capacités de production, il est inquiétant de voir que l'ensemble des données socio-économiques n'ait pas été considéré. Et que dire des impacts collatéraux sur le maintien des moyens, des procédures d'évaluations, d'expertises et d'essais ou encore des compétences qui de fait seront mis à mal.

À propos de la condition des personnels civils, la **CGT** regrette que la LPM ne fasse pas mention des moyens pour assurer l'attractivité et la fidélisation des personnels de l'ouvrier à l'ingénieur. La **CGT** croit et affirme que cela passe par des revalorisations salariales à la hauteur du marché concurrentiel des industries de défense mais aussi par l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail. Pour ne citer que quelques mesures à mettre en œuvre au plus vite : semaine de 32h, augmentation des possibilités de télétravail, Protection Sociale Complémentaire (PSC) à la hauteur des enjeux économiques, application du 13ème mois, revalorisation immédiate des salaires, suppression des abattements de zones, grille de salaire unique de l'ouvrier à l'ingénieur, refonte totale des grilles indiciaires, indexation du point d'indice et donc des salaires au sens large sur l'inflation, abrogation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et de tous pseudo systèmes méritocratiques...

Sur la lutte contre les Harcèlements, les Discriminations et les Violences Sexistes et Sexuels (HDVS), la **CGT** au sein des instances ministérielles a déjà fait savoir que le moyen dont le ministère s'est doté il y a 9 ans, la cellule Thémis, n'est pas suffisant. Pas de pouvoir d'injonction par exemple !! Cela ressemble trop à une case cochée sur une liste de « Choses à faire » pour être bien vu, plutôt qu'à une véritable politique de lutte contre ces atrocités vécues par certains personnels, civils ou militaires d'ailleurs.

Au sujet de l'arrêt des fermetures des établissements du Service de Santé des Armées, après l'hémorragie organisée par le plan SSA 2030, la **CGT** s'interroge sur les leviers qui seront utilisés pour permettre de gérer les nouvelles antennes spécialisées voulues par le ministre dont la feuille de route de redéploiement n'est pas connue de nous à ce jour.

Pour la **CGT**, il n'est pas acceptable que l'équilibre budgétaire de la LPM soit assuré par la vente d'armes à l'export. Ces mêmes armes qui inmanquablement tueront un jour nos ressortissants à travers le monde. Pour la **CGT**, les armes ne sont pas des marchandises. À ce titre, elles ne peuvent être une variable dimensionnant notre capacité à défendre nos citoyens. Voir et présenter les choses autrement, c'est concevoir la LPM dans un esprit de « va-t'en guerre ». C'est considérer que tout conflit est bon pour faire de l'argent y compris en l'alimentant si nécessaire en stocks d'armes. C'est une vision capitaliste où le financier et le profit priment sur tout le reste. Cette vision, la **CGT** ne la partage pas !!! Nous considérons qu'il n'est pas antinomique de travailler dans l'Industrie de Défense et de défendre la paix et le désarmement.

Dans la poursuite de ce constat, la **CGT** a bien noté le changement de nom et de portage de la Revue Nationale Stratégique (RNS). Autrefois appelée la « Revue Stratégique de Défense et de Sécurité » portée par le ministre, la nouvelle « Revue Nationale Stratégique » est portée exclusivement par le Président, chef des Armées. C'est une façon d'enfoncer le clou et d'ancrer encore plus que nous sommes passés du Ministère de la Défense (qui était un ministère d'objectif) au Ministère des Armées (qui est un ministère de moyens). Cette modification n'est pas anodine et dépasse le simple changement linguistique. Il conforte l'objectif de guerre vs la défense de la paix.

Quid du plan famille pour les personnels civils ? Celui présenté au titre de cette LPM ne concerne que les personnels militaires. La **CGT** n'oppose pas ces catégories de personnels mais pour autant l'on peut regretter que rien n'est évoqué ni dimensionné pour les personnels civils.

À l'heure de cette audition, que pouvons-nous penser Monsieur le Rapporteur, de la décision prise à l'Assemblée Nationale en Conférence des présidents, de suspendre l'examen du projet de Loi de Programmation Militaire et de porter l'affaire devant le Conseil Constitutionnel ?

La véritable question qui se pose est de quelle armée avons-nous besoin pour défendre notre territoire ? Est-il nécessaire comme le prétend le président de la République Emmanuel Macron que la France soit « au pivot du monde ? ».

Représentants : Virginie PARENT et Didier BRUNES



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat

263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.55.82.89.16 - trav-etat@cgt.fr